

3. Île-du-Prince-Édouard

L'Agence de développement de l'I.-P.-É. a été créée en 1984 comme société de la Couronne provinciale. Elle combine les activités du Centre de développement des marchés et Activités industrielles Inc. Son but est d'aider les principaux producteurs, transformateurs et fabricants de la province à améliorer les produits et processus existants et à en élaborer de nouveaux, à identifier de nouveaux débouchés, à faire de la publicité et à faire valoir les produits de l'île. Plusieurs secteurs de concentration de l'Agence de développement peuvent venir en aide aux activités intérieures et d'exportation, comme l'aide aux ventes, qui englobe l'aide aux acheteurs étrangers en visite, l'appui d'un plan de mise en marché, la publicité et la promotion, ainsi que la participation à des foires commerciales.

Une aide financière à ces activités peut être accordée – selon la formule du partage des coûts – à même les fonds fournis conjointement par la province de l'Île-du-Prince-Édouard et l'Agence de promotion économique du Canada atlantique.

On peut obtenir de plus amples renseignements à l'adresse suivante:

*Prince Edward Island Development Agency
1 First Avenue
West Royalty Industrial Park
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
C1E 1B0
Tél.: (902) 368-5800
Fax: (902) 368-7087*

4. Manitoba

La Direction du commerce du ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme gère le programme d'aide au commerce (Trade Assistance Program), qui aide les sociétés provinciales à trouver de nouveaux débouchés ou à introduire de nouveaux produits sur les marchés d'exportation existants. La préférence est accordée aux petites et aux moyennes entreprises.

Dans le cas d'une participation individuelle à une foire commerciale, la province offre d'assumer une partie des coûts sous réserve de plafonds précis. Les coûts admissibles englobent la location de l'emplacement, du mobilier et de tout autre matériel, le billet d'avion aller-retour en classe économique pour un représentant, les frais de transport des éléments à exposer et les frais de montage et de démantèlement du stand.

Lorsque des groupes de sociétés participent à une foire commerciale, l'aide accordée à chaque participant variera selon le projet. Normalement, les coûts admissibles englobent la location de l'emplacement et du matériel ainsi que le montage et le démantèlement du stand. Les entreprises participantes doivent assumer toutes les dépenses de transport, de fret et de logement. Une aide à frais partagés pour les coûts de transport d'un représentant de chaque société est offerte pour appuyer la participation des sociétés à une mission commerciale. Cette aide est assujettie à des plafonds précis et est limitée à deux demandes par an et par société.

Le ministère accorde également une aide financière pour l'accueil d'acheteurs, d'agents et de distributeurs étrangers, pour la conception d'étiquettes de produits alimentaires et pour les déplacements en vue de rencontrer des missions d'acheteurs étrangers à l'extérieur de la province.

Le programme d'aide à la mise en marché (Marketing Plan Program) offre une aide d'au plus 50%, sous réserve de plafonds spécifiques, visant à permettre de retenir les services d'un consultant externe en vue

d'entreprendre une recherche de marché ou de concevoir du matériel destiné à promouvoir les ventes à l'exportation.

Pour de plus amples renseignements, adressez-vous à la:

*Trade Branch
Department of Industry, Trade and Tourism
Government of Manitoba
4th Floor, 155 Carlton Street,
Winnipeg (Manitoba), R3C 3H8
Tél.: (204) 945-2466
FAX: (204) 957-1793*

5. Nouveau-Brunswick

Le Programme d'aide aux entreprises du ministère du Commerce et de la Technologie aide les exportateurs admissibles de la province. L'aide financière accordée prend la forme d'un partage des coûts admissibles au titre des déplacements, de l'indemnité quotidienne et autres lorsque ces frais sont engagés pour des missions et foires commerciales et l'accueil d'acheteurs étrangers, quand ces activités sont mises sur pied par le Ministère.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le:

*Programme d'aide aux entreprises
Ministère du Commerce et de la Technologie
Gouvernement du Nouveau-Brunswick
C.P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick), E3B 5H1
Tél.: (506) 453-2875
FAX: (506) 453-5428*

6. Nouvelle-Écosse

Le ministère du Développement de la Nouvelle-Écosse gère le Programme d'expansion du commerce (Trade Expansion Program) et le Programme de développement des produits (Product Development Program) en vue d'aider les fabricants, les transformateurs et les entreprises de services admissibles de la Nouvelle-Écosse qui cherchent à obtenir des contrats à l'exportation. Le Programme d'expansion du commerce assume une partie des coûts liés aux foires et expositions commerciales, à l'accueil de missions d'acheteurs étrangers et à la recherche de débouchés. Les coûts admissibles englobent la location de stands d'exposition, les frais de transport du personnel d'accompagnement approuvé, les frais de logement outre-mer et les frais de transport des acheteurs étrangers. Dans le cadre du Programme de développement des produits, une subvention peut être consentie pour publier de la documentation sur de nouveaux produits à des fins de mise en marché.

Le programme de perspectives commerciales (Business Futures Program) aide les entreprises à chercher des débouchés et des occasions d'affaires reliés au commerce d'exportation en leur fournissant des capitaux pour des projets susceptibles de favoriser une meilleure mise en marché, un accroissement des exportations et la création d'emplois. Accordées en vertu du principe de partage des coûts, les subventions portent sur la planification, la promotion et l'expansion des échanges commerciaux, les débouchés commerciaux, la mise au point de nouveaux produits et le développement industriel.